

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 24 juin 2019

Délibération n°13
Portant approbation de **la Charte UCP de Transition Durable**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que des étudiants du M2 Éthique des affaires engagés dans les enjeux du développement durable ont proposé d'élaborer une charte de Transition Durable,

Considérant que le pôle Transition sociétale et environnementale de l'UCP a souhaité soutenir leur projet et leur apporter son appui dans cette démarche,

Considérant que cette charte traduit concrètement les préoccupations étudiantes dans ce domaine,

Considérant que l'objectif est de faire évoluer la vie quotidienne vers une plus grande prise en compte des enjeux de préservation des ressources collectives,

Considérant que les principes de la charte sont non contraignants, qu'ils reposent sur un engagement volontaire et qu'ils sont évolutifs dans le temps,

Considérant que ces principes s'inscrivent dans la politique institutionnelle menée aujourd'hui par l'université,

Considérant qu'il est important que ce projet trouve sa place dans l'université et qu'une communication soit définie,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 13
Nombre de membres présents : 6	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 19	Non-participation : 0

Article 1 : approuve la Charte UCP de Transition Durable telle qu'annexée à la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 juillet 2019
Publié le : 23 juillet 2019

Charte de Transition Durable

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE



2 PILIERS UN ENGAGEMENT

L'Université de Cergy-Pontoise s'inscrit dans une démarche de développement durable

Gestion des déchets



PRIVILÉGIER UNE CONSOMMATION SANS DÉCHETS

- En déjeunant au restaurant universitaire
- En ramenant sa lunch box
- En utilisant une gourde
- En utilisant son ecocup à la cafet'
- En n'imprimant qu'en cas d'extrême nécessité
- En empruntant des ouvrages à la bibliothèque ou en les achetant en seconde main

TRIER SES DÉCHETS

- En respectant attentivement les consignes de tri inscrites sur les poubelles
- En déposant ses déchets organiques dans les composts de la fac
- En déposant les mégots dans les cendriers

Gestion des énergies



AVOIR UNE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU RESPONSABLE

- En veillant à éteindre la lumière et les ordinateurs /projecteurs de l'endroit que l'on quitte en dernier
- En diminuant la luminosité de ses écrans (ordinateur, portables, tablettes, smartphones)
- En signalant tout constat de dysfonctionnement créant une pollution ou une fuite d'eau

DIMINUER SON IMPACT CARBONE

- En diminuant votre consommation de protéines carnées
- En utilisant un maximum les transports en commun pour venir à l'UCP
- En faisant du covoiturage entre étudiants et collègues

Boîte à outils

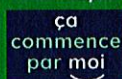
ALLER PLUS LOIN :


- En se renseignant sur la transition durable
- En échangeant et partageant ses connaissances et habitudes avec vos camarades et collègues
- En s'imprégnant des initiatives faites sur le campus (journée de sensibilisation, conférences, etc)

Réseau Français des Étudiants
pour le Développement Durable
(REFEDD) : refedd.org



cacomenceparmoi.fr



 Demain UCP

